

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DGRI 86 Subvention (16.000 euros) et convention avec l'association Sol En Si - Solidarité Enfants Sida (93000 BOBIGNY) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Togo).

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1115-1, L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Solidarité Enfants Sida (Sol En Si);

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec Solidarité Enfants Sida (Sol En Si), 24 rue du Lieutenant Lebrun - 93000 BOBIGNY, la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 16.000 euros est attribuée à Solidarité Enfants Sida (Sol En Si).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique V048, ligne VF 07002, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2013, au titre des Relations Internationales.